

Développement d'une Société Equitable de l'information:

le Rôle des Parlements Africains



Les 4-5 Mars 2009

Édifices du Parlement, Kigali, Rwanda

DÉCLARATION DE KIGALI

SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ ÉQUITABLE DE L'INFORMATION EN AFRIQUE

Nous, Représentants des Parlements Africains à la Conférence Internationale de Kigali,

Rappelant l'engagement pris par nos gouvernements en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), plus particulièrement ceux ayant trait aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), ainsi que les engagements pris lors des Sommets mondiaux sur la Société de l'Information (Genève 2003 et Tunis 2005) en faveur d'une société de l'information équitable pour tous;

Rappelant les conclusions de la Conférence Internationale du Caire, des 4 et 5 juin 2008 qui ont débouché sur la création du Réseau Africain d'Information Parlementaire «APKN»;

Reconnaissant que l'accès équitable à l'information est un droit pour tous;

Reconnaissant les importantes inégalités d'accès à l'information, au savoir et aux services de communication à prix abordable à travers le continent, le développement inégal et l'impact négatif sur l'économie mondiale qui résulte également du coût élevé des services de communication;

Considérant le rôle décisif que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent jouer dans la croissance économique et le développement des nations;

Reconnaissant que la qualité d'une démocratie est tributaire des droits des citoyens à s'exprimer librement et à accéder à l'information et au savoir de manière à prendre des décisions informées;

Convaincus du rôle significatif que les Parlements doivent jouer pour promouvoir une société de l'information équitable grâce à la promulgation de lois garantissant la transparence, la responsabilité, l'ouverture et un contrôle efficace;

Conscients du rôle des Nations Unies dans la promotion d'une société de l'information équitable visant à appuyer les Parlements dans leurs activités législatives et à assurer la promotion et l'adoption des TIC;

Soulignant le besoin pour une assistance mutuelle, un échange d'informations, un partage d'expériences et de meilleures pratiques entre les Parlements africains tels que recommandés par l'Union Africaine et le Parlement Panafricain dans leurs engagements en faveur de l'harmonisation des politiques et de l'intégration des marchés régionaux;

INVITONS

Tous les Parlements africains à:

1. Adhérer au Réseau Africain d'Information Parlementaire (APKN);
2. Encourager le développement de politiques, initier et promulguer des lois qui encouragent un accès équitable à l'information, à la communication et au savoir et offrir un environnement institutionnel favorable au secteur des TIC;
3. Encourager les investissements et la participation du secteur privé dans le domaine des TIC tout en s'assurant que les stratégies sont développées de manière à garantir un accès équitable à tous;
4. Renforcer la capacité et l'efficacité des parlements des États africains en tant qu'organes de contrôle garantissant le partage des avantages des services de communication améliorés ;et assurer que le secteur des TIC contribue à la croissance et au développement des économies

nationales et régionales;

5. Créer un Forum Parlementaire des Présidents des Commissions chargées des TIC, ayant pour mission de:

- (i) s'engager de façon significative en faveur des lois proposées,
- (ii) contrôler leur application,
- (iii) harmoniser et garantir la compatibilité des lois, et
- (iv) garantir l'application effective des lois dans tous les parlements grâce à un mécanisme d'évaluation globale;

6. Encourager la réalisation de recherches sur le secteur des TIC, en vue d'élaborer des politiques basées sur l'analyse des expériences pratiques relatives aux objectifs d'accès universel aux services d'information et de communication pour tous.

7. Formaliser les mécanismes de partage et de dissémination de l'information et du savoir entre les parlements;

8. Garantir la liberté d'expression et un accès équitable à l'information sur lesquels les citoyens peuvent baser leurs décisions, et créer un environnement propice aux institutions de la société civile y compris les médias, les syndicats et les ONG, pour promouvoir et assurer un accès équitable à l'information et à la communication;

9. Élaborer un plan d'action complet pour les TIC et le développement de systèmes de diffusion et de stockage de l'information électronique;

10. Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'Action de Kigali sur le Développement d'une Société de l'Information Équitable en Afrique.

FAIT À KIGALI, LE 5 MARS 2009

PLAN D'ACTION DE KIGALI

SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ÉQUITABLE EN AFRIQUE

Dans le cadre de la Déclaration de Kigali sur le Développement d'une société de l'information équitable et le Rôle des Parlements africains, les représentants des parlements africains présents se sont accordés sur la mise en œuvre du plan d'action suivant:

1. Mettre en place un répertoire des politiques, lois et règlements de chaque pays dans le domaine des TIC ainsi que des recherches et analyses pertinentes dans le cadre du Réseau Africain d'Information Parlementaire (APKN) et de l'Initiative pour la Société de l'Information Africaine (IASI).

2. Développer et mettre en œuvre un programme de formation destiné aux parlementaires en vue de les familiariser à la dynamique du domaine des TIC et en vue de mettre à jour leurs connaissances afin de renforcer leurs fonctions de représentation, de législation et de contrôle (pour les questions relatives aux TIC) dans le cadre de l' APKN et de l'IASI.

3. Identifier les besoins communs de recherche dans le domaine des TIC et faire en sorte que les recherches soient menées en appuyant et utilisant plus particulièrement les études et analyses d'indicateurs locales et internationales en vue de faire un pas vers le développement des politiques plus rigoureuses et basées sur les résultats, des pratiques législatives et de suivre les progrès vers la réalisation d'une société de l'information équitable pour tous.

4. Contribuer activement au débat thématique mensuel en ligne qui sera animé par des spécialistes identifiés sur d'importants sujets et lois en cours de débat/vote dans une juridiction particulière dans le cadre du Réseau africain d'information parlementaire (APKN) (info-society.apkn.org)

Liste des parlements participants

1. Algérie
2. Angola
3. Botswana
4. Burkina Faso (PAP)
5. Burundi
6. Comores
7. Congo - Brazzaville
8. Djibouti
9. Éthiopie
10. Gambie
11. Ghana
12. Guinée équatoriale
13. Kenya
14. Malawi
15. Mozambique
16. Namibie
17. Niger
18. Nigéria
19. Ouganda
20. République démocratique du Congo
21. Rwanda
22. Sierra Leone
23. Soudan
24. Swaziland
25. Tanzanie
26. Tchad
27. Togo

1. Parlement Panafricain
2. Assemblée législative est-africaine
3. ECOWAS
4. Forum Parlementaire SADC